

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS

· **Numéro de version:** 2

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Catégorie du produit** PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

· **Catégorie de processus**

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Primaire

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Identification de la société/l'entreprise:**

Raison Sociale: PREDACOLOR

Adresse: 950 Rue de la Ceramique

27940 Le Val D'Hazey

Téléphone: 06 47 22 13 79

Email: [infos@predacolor.com](mailto:infos@predacolor.com)

· **Service chargé des renseignements:**

Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité: [infos@predacolor.com](mailto:infos@predacolor.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

- de la Société: + 33 (0) 06 47 22 13 79

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 1)



GHS07

Skin Irrit. 2      H315 Provoque une irritation cutanée.  
 Skin Sens. 1      H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 STOT SE 3      H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**· 2.2 Éléments d'étiquetage****· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**· Pictogrammes de danger**

GHS02



GHS05



GHS07



GHS08



GHS09

**· Mention d'avertissement Danger****· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

butanol  
 masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène  
 bisphénol A - résines époxy (PM moyen en nombre >700 - <1100)  
 isobutanol

**· Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**· Conseils de prudence**

P210      Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310      Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P403+P233      Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P501      Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation régionale/nationale.

**· Indications complémentaires:**

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

**· 2.3 Autres dangers****· Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.  
 · **vPvB:** Non applicable.

FR

(suite page 3)

Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS

(suite de la page 2)

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**· **Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.· **Composants dangereux:**

Numéro CE: 905-588-0 Reg.nr.: 01-2119488216-32 01-2119486136-34 01-2119539452-40	masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	25-50%
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6 Reg.nr.: 01-2119484630-38	butanol Flam. Liq. 3, H226; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	≥3-<10%
CAS: 25036-25-3 Reg.nr.: -	bisphénol A - résines époxy (PM moyen en nombre >700 - <1100) Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	≥2,5-<10%
CAS: 7779-90-0 EINECS: 231-944-3 Reg.nr.: 01-2119485044-40	bis(orthophosphate) de trizinc Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	2,5-10%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35	1-méthoxy-2-propanol Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	2,5-10%
CAS: 78-83-1 EINECS: 201-148-0 Reg.nr.: 01-2119484609-23	isobutanol Flam. Liq. 3, H226; Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	≥2,5-<3%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène (mélange d'isomères) Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	≥1-<2,5%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Reg.nr.: 01-2119463881-32	oxyde de zinc Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	≥0,025-<0,25%

· **Indications complémentaires:**

Ce mélange contient ≥ 1% de dioxyde de titane (CAS 13463-67-7) La classification de l'annexe VI relative au dioxyde de titane ne s'applique pas à ce mélange selon sa note 10.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours**· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 3)

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter l'inhalation de la pulvérisation du produit.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

Se laver les mains après chaque utilisation.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**Stockage:**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

(suite page 5)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 4)

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**· **8.1 Paramètres de contrôle**

· <b>Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:</b>		
<b>masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène</b>		
VLEP (France)	Valeur à court terme: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée	
IOELV (Union Européenne)	Valeur à court terme: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Peau	
<b>CAS: 71-36-3 butanol</b>		
VLEP (France)	Valeur à court terme: 150 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm	
<b>CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol</b>		
VLEP (France)	Valeur à court terme: 375 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 188 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée	
IOELV (Union Européenne)	Valeur à court terme: 568 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm Valeur à long terme: 375 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Peau	
<b>CAS: 78-83-1 isobutanol</b>		
VLEP (France)	Valeur à long terme: 150 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm	
<b>CAS: 1330-20-7 xylène (mélange d'isomères)</b>		
VLEP (France)	Valeur à court terme: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée	
IOELV (Union Européenne)	Valeur à court terme: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Peau	
· <b>DNEL</b>		
<b>masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène</b>		
Oral	DNEL Effets systémiques à long terme	1,6 mg/kg/day (consommateurs)
Dermique	DNEL Effets systémiques à long terme	125 mg/kg bw/24h (consommateurs) 212 mg/kg bw/24h (travailleurs)
Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à long terme	65,3 mg/m <sup>3</sup> (consommateurs) 221 mg/m <sup>3</sup> (travailleurs)
	DNEL Effets locaux à court terme	289 mg/m <sup>3</sup> (travailleurs)
	DNEL Effets locaux à long terme	65,3 mg/m <sup>3</sup> (consommateurs)
<b>CAS: 71-36-3 butanol</b>		
Dermique	DNEL Effets systémiques à long terme	3,125 mg/kg bw/24h (travailleurs)
Inhalatoire	DNEL Effets locaux à long terme	155 mg/m <sup>3</sup> (consommateurs) 310 mg/m <sup>3</sup> (travailleurs)
<b>CAS: 7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc</b>		
Oral	DNEL Effets systémiques à long terme	0,83 mg/kg/day (consommateurs)
Dermique	DNEL Effets systémiques à long terme	83 mg/kg bw/24h (consommateurs) 83 mg/kg bw/24h (travailleurs)
Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à long terme	2,5 mg/m <sup>3</sup> (consommateurs)

(suite page 6)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 5)

		5 mg/m <sup>3</sup> (travailleurs)
<b>CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol</b>		
Oral	DNEL Effets systémiques à long terme	3,3 mg/kg/day (consommateurs)
Dermique	DNEL Effets systémiques à long terme	18,1 mg/kg bw/24h (consommateurs)
Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à long terme	50,6 mg/kg bw/24h (travailleurs)
	DNEL Effets systémiques à long terme	43,9 mg/m <sup>3</sup> (consommateurs)
	DNEL Effets systémiques à court terme	369 mg/m <sup>3</sup> (travailleurs)
		553,5 mg/m <sup>3</sup> (travailleurs)
<b>CAS: 78-83-1 isobutanol</b>		
Oral	DNEL Effets systémiques à long terme	25 mg/kg/day (consommateurs)
Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à long terme	55 mg/m <sup>3</sup> (consommateurs)
		310 mg/m <sup>3</sup> (travailleurs)
<b>CAS: 1314-13-2 oxyde de zinc</b>		
Oral	DNEL Effets systémiques à long terme	0,83 mg/kg/day (consommateurs)
Dermique	DNEL Effets systémiques à long terme	83 mg/kg bw/24h (consommateurs)
		83 mg/kg bw/24h (travailleurs)
Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à long terme	5 mg/m <sup>3</sup> (travailleurs)
	DNEL Effets locaux à long terme	0,5 mg/m <sup>3</sup> (travailleurs)
<b>PNEC</b>		
<b>masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène</b>		
PNEC eau		0,327 mg/l (eau douce)
		0,327 mg/l (eau de mer)
		0,327 mg/l (libération intermittente)
PNEC sédiment		12,46 mg/kg (sédiment marine)
		12,46 mg/kg (sédiment d'eau dulce)
PNEC STP		6,58 mg/l (station de traitement des eaux usées)
PNEC sol		2,31 mg/kg (sol)
<b>CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol</b>		
PNEC eau		10 mg/l (eau douce)
		1 mg/l (eau de mer)
		100 mg/l (libération intermittente)
PNEC sédiment		41,6 mg/kg (eau douce)
		4,17 mg/kg (eau de mer)
PNEC STP		100 mg/l (poids sec du sol)
PNEC sol		2,47 mg/kg (poids sec du sol)

**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition**· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec la peau.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 7)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 6)

· **Protection respiratoire:**



Choisir une protection respiratoire adaptée au niveau d'exposition réel ou prévu, au type de composé et à son niveau de danger, certifiée conformément aux normes applicables. Pour les applications à faible exposition, utilisez des masques respiratoires avec une protection/des filtres adéquats. Pour les applications avec un niveau d'exposition supérieur aux Valeurs Limites d'Exposition (VLE), utiliser des masques respiratoires avec des filtres adéquats ou des masques respiratoires à ventilation assistée, selon l'évaluation des risques réalisée par les services de prévention des risques professionnels.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· <b>État physique</b>	Liquide
· <b>Couleur:</b>	Selon désignation produit
· <b>Odeur:</b>	Caractéristique
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
· <b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
· <b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	116-118 °C (CAS: 71-36-3 butanol)
· <b>Inflammabilité</b>	Inflammable.
· <b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
· <b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Point d'éclair:</b>	23,8 °C (ISO 3679)
· <b>Température d'inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
· <b>pH</b>	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
· <b>Viscosité:</b>	
· <b>Viscosité cinématique 40 °C</b>	> 20.5 (mm <sup>2</sup> /s)

(suite page 8)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 7)

· <b>Solubilité</b>	
· <b>l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
· <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
· <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	9,4 hPa (masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène)
· <b>Densité et/ou densité relative</b>	
· <b>Densité à 20 °C:</b>	1,139 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.

· <b>9.2 Autres informations:</b>	
· <b>Aspect:</b>	
· <b>Forme:</b>	Liquide
· <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
· <b>Température d'ignition:</b>	340 °C (CAS: 71-36-3 butanol)
· <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· <b>Test de séparation des solvants:</b>	
· <b>VOC (CE)</b>	660,6 g/l 58,00 %
· <b>Teneur en substances solides:</b>	41,0 %
· <b>Changement d'état</b>	
· <b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.

· <b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· <b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
· <b>Gaz inflammables</b>	néant
· <b>Aérosols</b>	néant
· <b>Gaz comburants</b>	néant
· <b>Gaz sous pression</b>	néant
· <b>Liquides inflammables</b>	Liquide et vapeurs inflammables.
· <b>Matières solides inflammables</b>	néant
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant
· <b>Matières solides comburantes</b>	néant
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
  - **Décomposition thermique/conditions à éviter:**  
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 8)

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Pas de produits de décomposition dangereux connus

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène**

Oral	LD50	3.523 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.126 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	27,124 mg/l (rat)

**CAS: 71-36-3 butanol**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.400 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	24,24 mg/l (rat)

**CAS: 25036-25-3 bisphénol A - résines époxy (PM moyen en nombre >700 - <1100)**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

**CAS: 7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

**CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol**

Oral	LD50	4.016 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/6 h	25,8 mg/l (rat)

**CAS: 78-83-1 isobutanol**

Oral	LD50	2.460 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.392 mg/kg (lapin)

**CAS: 1330-20-7 xylène (mélange d'isomères)**

Oral	LD50	4.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>1.700 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	21,7 mg/l (rat)

**CAS: 1314-13-2 oxyde de zinc**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 10)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 9)

- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· <b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>
---

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique:****masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène**

EC50/24 h	1 mg/l (daphnia magna)
EC50/48 h	1,3 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata (algue))
EC50/72 h	2,2 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata (algue))
LC50/96 h	2,6 mg/l (oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))

**CAS: 71-36-3 butanol**

EC50/48 h	1.897-2.072 mg/l (daphnia magna)
LC50/96 h	100-500 mg/l (lepomis macrochirus (poisson))
LC50/48 h	1.200 mg/l (leuciscus idus)

**CAS: 25036-25-3 bisphénol A - résines époxy (PM moyen en nombre >700 - <1100)**

EC50/48 h	3,9-10,2 mg/l (daphnia magna)
EC50/96 h	2,5-3,1 mg/l (selenastrum capricornutum (algue))
LC50/96 h	7,5 mg/l (oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))

**CAS: 7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc**

EC50/48 h	>2,44 mg/l (daphnia magna)
LC50/96 h	>10.000 mg/l (brachydanio rerio)
	0,14-2,6 mg/l (poisson)

**CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol**

EC50/48 h	23.300 mg/l (daphnia magna)
EC50r/7 d	>1.000 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata (algue))
LC50/3 h	1.000 mg/l (bacterium)
LC50/96 h	6.812 mg/l (poisson)
	≥1.000 mg/l (oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))

**CAS: 78-83-1 isobutanol**

EC50/48 h	1.100-1.300 mg/l (ceriodaphnia dubia)
	1.100 mg/l (daphnia magna)
EC10/16 h	750 mg/l (pseudomonas putida)
LC50/96 h	1.480-1.730 mg/l (lepomis macrochirus (poisson))
	1.430 mg/l (pimephales promelas (vairon))

**CAS: 1330-20-7 xylène (mélange d'isomères)**

LC50/24 h	100-1.000 mg/l (daphnia magna)
LC50/96 h	11,9-25,1 mg/l (oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))

**CAS: 1314-13-2 oxyde de zinc**

EC50/96 h	0,33-0,66 mg/l (daphnia magna)
EC50	0,122 mg/l (daphnia magna)
EC50/72 h	0,136 mg/l (algues)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 11)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 10)

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

**12.7 Autres effets néfastes**

- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Les informations fournies sont basées sur la directive (UE) 2008/98.

· **Catalogue européen des déchets**

Ce produit est considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la directive européenne 2008/98/CE.

· **Catalogue européen des déchets**

08 01 11\* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

L'emballage doit être correctement égoutté.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- **ADR, IMDG, IATA** UN1263

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR** 1263 PEINTURES, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- **IMDG** PAINT, MARINE POLLUTANT
- **IATA** PAINT

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR, IMDG**



· **Classe**

3 Liquides inflammables.

(suite page 12)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 11)

· <b>Étiquette</b>	3
· <b>IATA</b>	
	
· <b>Class</b>	3 Liquides inflammables.
· <b>Label</b>	3
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	III
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	
· <b>Marine Pollutant:</b>	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· <b>Marquage spécial (ADR):</b>	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Liquides inflammables.
· <b>Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):</b>	30
· <b>No EMS:</b>	F-E, S-E
· <b>Stowage Category</b>	A
· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport:</b>	
· <b>ADR</b>	
· <b>Quantités limitées (LQ)</b>	5L
· <b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· <b>Catégorie de transport</b>	3
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	D/E
· <b>IMDG</b>	
· <b>Limited quantities (LQ)</b>	5L
· <b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 1263 PEINTURES, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**· **Directive 2012/18/UE**· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.· **Catégorie SEVESO**

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t**· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**

(suite page 13)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 12)

**· RÈGLEMENT (UE) N.° 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucun des composants n'est compris.

**· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

Aucun des composants n'est compris.

**· RÈGLEMENT (CE) N.° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3****· Règlement (CE) n.° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux**

Aucun des composants n'est compris.

**· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

**· RÈGLEMENT (UE) N.° 2019/1148****· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

**· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

**· Règlement (CE) n.° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

CAS: 108-88-3 | toluène

3

**· Règlement (CE) n.° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

CAS: 108-88-3 | toluène

3

**· RÈGLEMENT (CE) N.° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)**

Aucun des composants n'est compris.

**· Prescriptions nationales:****· Classe de pollution des eaux:**

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

**· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction****· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

**· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**· Phrases des sections 2 et 3**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 14)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 13)

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Liquides inflammables	D'après les données d'essais
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation cutanée Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Service établissant la fiche technique:** PREDACOLOR

· **Contact:** Voir l'adresse dans le point 1 de cette Fiche de données de sécurité

· **Date de la version précédente:** 21.03.2024

**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

**Annexe: Scénario d'exposition**

E1	Masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène SU3 - Revêtements - Utilisations Industrielles
E2	Masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène SU22 - Revêtements - Utilisations Professionnelles
E3	n-butanol SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles
E4	n-butanol SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles
E5	Bis(orthophosphate) de trizinc SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles
E6	Bis(orthophosphate) de trizinc SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles

(suite page 15)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 14)

E7	1-méthoxy-2-propanol SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles
E8	1-méthoxy-2-propanol SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles
E9	Isobutanol SU3 - Revêtements - Utilisations Industrielles
E10	Isobutanol SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles
E11	Xylène (mélange d'isomères) SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles
E12	Xylène (mélange d'isomères) SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles
E13	Oxyde de zinc SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles
E14	Oxyde de zinc SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles

**Annexe: Scénario d'exposition 1****· Désignation brève du scénario d'exposition**

Masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène SU3 - Revêtements - Utilisations Industrielles

**· Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

**· Catégorie du procédé**

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

**· Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

**· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

**· Conditions d'utilisation**

· **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour

**· Paramètres physiques**

· **Etat physique** Liquide

· **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 100%

**· Autres conditions d'utilisation**

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10

Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Suppose une utilisation ne dépassant pas de plus de 20°C la température ambiante.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

**· Mesures de gestion des risques****· Protection du travailleur****· Mesures techniques de protection**

Pulvérisation automatique/robotique (PROC7).

- Ventilation locale avec ventilateur d'extraction

- Travailler dans une cabine à ventilation laminaire

Vaporisation manuel (PROC7)

- Une ventilation générale suffisante doit être assurée (pas moins de 10 à 15 de renouvellement d'air par heure).

- Efficacité : 70%

PROC10

- Prévoir une ventilation supplémentaire aux endroits où se produisent les émissions.

- Ventilation par aspiration locale - efficacité minimale de 90%.

(suite page 16)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 15)

**PROC13**

- Une ventilation générale suffisante doit être assurée (pas moins de 10 à 15 de renouvellement d'air par heure).

**· Mesures personnelles de protection**

PROC7/ PROC10/ PROC13

- Éviter le contact direct de la peau avec le produit.

Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau.

Porter des gants (testés selon EN374) si le contact est possible.

Nettoyer les déversements dès qu'ils se produisent.

Laver immédiatement la partie contaminée de la peau.

Donner aux employés une formation de base pour prévenir/minimiser l'exposition et signaler tout problème cutané qui survient.

- Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

Vaporisation manuel (PROC7)

Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec un filtre de type A ou mieux.

- Efficacité : 90%

**· Mesures de protection de l'environnement****· Air**

Traiter les émissions atmosphériques pour obtenir une efficacité d'élimination typique de >90%.

**· Eau**

Utilisation d'une technologie typique de traitement des eaux usées pour une efficacité d'élimination de 93,67%.

**· Sol**

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.

Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.

**· Mesures pour l'élimination**

Empêcher le déversement de la substance non dissoute dans les eaux usées.

**· Procédés d'élimination**

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

**· Estimation de l'exposition****· Travailleur (cutané)**

PROC 7 - Automatique/robotique - 2,14 mg/kg/d

RCR - 0,01

PROC 7 - Manuel - 42,86 mg/kg/d

RCR - 0,24

PROC 10 - 27,43 mg/kg

RCR - 0,15

PROC13 - 13,71 mg/kg/d

RCR - 0,08

**· Travailleur (inhalation)**

PROC 7 - Automatique/robotique - 12,5 ppm

RCR - 0,71

PROC 7 - Manuel - 7,5 ppm

RCR - 0,42

PROC 10 - 5 ppm

RCR - 0,28

PROC13 - 15 ppm

RCR - 0,85

**· Environnement**

Eau Douce - 0,0375 mg/l

Eau de mer - 0,00375 mg/L

Station d'épuration des eaux usées - 0,369 mg/l

Sol - 0,491 mg/kg

· **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

**· Guide pour l'utilisateur en aval**

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

FR

(suite page 17)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 16)

**Annexe: Scénario d'exposition 2****· Désignation brève du scénario d'exposition**

Masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène SU22 - Revêtements - Utilisations Professionnelles

**· Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

**· Catégorie du procédé**

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

**· Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

**· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

**· Conditions d'utilisation**

· **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour

**· Paramètres physiques**

· **Etat physique** Liquide

· **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 100%

**· Autres conditions d'utilisation****· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10

Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100

**· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Suppose une utilisation ne dépassant pas de plus de 20°C la température ambiante.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

**· Mesures de gestion des risques****· Protection du travailleur****· Mesures techniques de protection**

Rouleau ou pinceau - Intérieur (PROC10)

- Une ventilation générale suffisante doit être assurée (pas moins de 10 à 15 de renouvellement d'air par heure).

- Efficacité : 70%

Rouleau ou pinceau à l'extérieur (PROC10)

- Veiller à ce que l'opération se déroule à l'extérieur

Pulvérisation manuelle à l'intérieur (PROC11)

- Un ventilateur d'extraction local est nécessaire

- Travailler dans une cabine à ventilation laminaire

- Ventilation par aspiration locale - efficacité minimale de 99%.

Pulvérisation manuelle en extérieur (PROC11).

- Évitez d'effectuer l'opération pour plus de 4h

- Veiller à ce que l'opération se déroule à l'extérieur

**· Mesures personnelles de protection**

PROC10/ PROC11

- Éviter le contact direct de la peau avec le produit.

Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau.

Porter des gants (testés selon EN374) si le contact est possible.

Nettoyer les déversements dès qu'ils se produisent.

Laver immédiatement la partie contaminée de la peau.

Donner aux employés une formation de base pour prévenir/minimiser l'exposition et signaler

(suite page 18)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 17)

*tout problème cutané qui survient.*

- Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

PROC10

Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec un filtre de type A ou mieux.

- Efficacité : 90%

Pulvérisation manuelle en extérieur (PROC11).

- Porter des gants appropriés testés selon la norme EN374.

- Efficacité : 80%

- Utiliser un masque respiratoire conforme à la norme EN136 avec un filtre de type A/P2 ou mieux.

- Efficacité : 95%

· **Mesures de protection de l'environnement**

· **Eau**

Utilisation d'une technologie typique de traitement des eaux usées pour une efficacité d'élimination de 93,67%.

· **Mesures pour l'élimination**

Éviter les rejets dans l'environnement. Le faire conformément à la législation.

· **Procédés d'élimination**

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

· **Estimation de l'exposition**

· **Travailleur (cutané)**

PROC 10 (intérieur) - 27,43 mg/kg/d

RCR - 0,15

PROC 10 (extérieur) - 27,43 mg/kg/d

RCR - 0,15

PROC 11 (intérieur) - 2,14 mg/kg/d

RCR - 0,01

PROC 11 (extérieur) - 21,43 mg/kg/d

RCR - 0,12

· **Travailleur (inhalation)**

PROC 10 (intérieur) - 3 ppm

RCR - 0,17

PROC 10 (extérieur) - 7 ppm

RCR - 0,39

PROC 11 (intérieur) - 5 ppm

RCR - 0,28

PROC 11 (extérieur) - 10,5 ppm

RCR - 0,59

· **Environnement**

Eau Douce - 0,0015 mg/l

Eau de mer - 0,000145 mg/l

Station d'épuration des eaux usées - 0,00866 mg/l

Sol - 0,0117 mg/kg dw

· **Guide pour l'utilisateur en aval**

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

### Annexe: Scénario d'exposition 3

· **Désignation brève du scénario d'exposition**

n-butanol SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles

· **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· **Catégorie du procédé**

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

(suite page 19)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 18)

**Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

**Conditions d'utilisation**

- **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour

**Paramètres physiques**

- **Etat physique** Liquide

- **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 100%

**Autres conditions d'utilisation**

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Toutes les activités sont censées se dérouler à température ambiante.

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**

Conserver hors de portée des enfants.

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**

N'est pas applicable.

**Mesures de gestion des risques****Protection du travailleur****Mesures de protection organisationnelles**

Respecter une bonne hygiène industrielle.

- Veiller à ce que les opérateurs reçoivent une formation adéquate pour minimiser l'exposition.

Éviter les contacts fréquents avec la substance.

**Mesures techniques de protection**

Gestion générale des risques des mesures applicables à toutes les activités

- Prévoir une ventilation supplémentaire aux endroits où se produisent les émissions.

PROC10

- Ventilation par aspiration locale - efficacité minimale de 90%.

PROC7

- Veiller à l'utilisation d'une cabine de peinture.

- Veiller à ce que l'opération soit effectuée en dehors de la zone de respiration du travailleur (distance entre la tête et le produit supérieure à 1 m).

**Mesures personnelles de protection**

- Porter des gants appropriés testés selon la norme EN374.

- Utiliser une protection oculaire

**Mesures de protection de l'environnement****Eau**

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

**Estimation de l'exposition****Travailleur (inhalation)**

PROC 7 - 0 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0

PROC 10 - 15,44 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0,05

**Guide pour l'utilisateur en aval**

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

**Annexe: Scénario d'exposition 4****Désignation brève du scénario d'exposition**

n-butanol SU22 - Revêtements -Utilisations professionnelles

**Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

(suite page 20)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 19)

- **Catégorie du procédé**
  - PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
  - PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
  - ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
  - ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
  - ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
  - ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.
- **Conditions d'utilisation**
  - **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour
- **Paramètres physiques**
  - **Etat physique** Liquide
  - **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 100%
- **Autres conditions d'utilisation**
  - **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**  
Aucune mesure particulière n'est requise.
  - **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**  
Toutes les activités sont censées se dérouler à température ambiante.  
Utilisation intérieure.  
Utilisation extérieure.
- **Mesures de gestion des risques**
  - **Protection du travailleur**
    - **Mesures de protection organisationnelles**  
Respecter une bonne hygiène industrielle.  
- Veiller à ce que les opérateurs reçoivent une formation adéquate pour minimiser l'exposition.  
Éviter les contacts fréquents avec la substance.
    - **Mesures techniques de protection**  
PROC11  
- Veiller à l'utilisation d'une cabine de peinture.  
- ou  
- Prévoir une ventilation supplémentaire aux endroits où se produisent les émissions.  
- Ventilation par aspiration locale - efficacité minimale de 47%.  
- Assurer une meilleure ventilation générale par des moyens mécaniques.  
- Veiller à ce que l'opération soit effectuée en dehors de la zone de respiration du travailleur (distance entre la tête et le produit supérieure à 1 m).
    - **Mesures personnelles de protection**  
Gestion générale des risques des mesures applicables à toutes les activités  
- Utiliser une protection oculaire  
- Porter des gants appropriés testés selon la norme EN374.  
Assurez-vous que la tâche est effectuée en dehors de la zone respiratoire du travailleur.  
Pulvérisation (PROC11)  
Sans extraction localisée  
- Utiliser un appareil respiratoire d'une efficacité minimale de 80%.
  - **Mesures de protection de l'environnement**
    - **Eau**  
En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.
  - **Estimation de l'exposition**
    - **Travailleur (inhalation)**  
PROC 10 - 185,25 mg/m<sup>3</sup>  
RCR - 0,59

(suite page 21)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 20)

PROC11 - 0 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0

PROC 11 (avec extraction localisée) -300 mg/m<sup>3</sup>

RCR -0,97

PROC 11 (sans extraction localisée) - 187,5 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0,6

**· Guide pour l'utilisateur en aval**

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

**Annexe: Scénario d'exposition 5****· Désignation brève du scénario d'exposition**

Bis(orthophosphate) de trizinc SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles

**· Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

**· Catégorie du procédé**

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

**· Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

**· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

**· Conditions d'utilisation**

· **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour

**· Paramètres physiques**

· **Etat physique** Solide

**· Concentration de la substance dans le mélange**

- Comprend des concentrations jusqu'à 25%

- Occasionnellement, il peut y avoir des particules, de faibles niveaux de poussière.

La plupart des processus impliquent l'utilisation de solutions ou de pâtes ; dans le pire des cas, il s'agit d'une « solution ».

· **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** 50 - 500 tonnes par an

**· Autres conditions d'utilisation**

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**· Mesures de gestion des risques****· Protection du travailleur****· Mesures de protection organisationnelles**

- Veiller à ce que les opérateurs reçoivent une formation adéquate pour minimiser l'exposition.

**· Mesures techniques de protection**

- Procédés humides, le tout dans des espaces confinés.

- Cyclone à air pour le dépoussiérage

- Efficacité : 70 - 90%

- Ventilation par aspiration locale - efficacité minimale de 84%.

**· Mesures personnelles de protection**

Lors d'une utilisation normale, une protection respiratoire (EPR) n'est pas nécessaire. En cas de risque de dépassement de la valeur limite d'exposition (OEL/DNEL), utiliser par exemple :

- un demi-masque avec un filtre anti-poussière P1 (efficacité de 75 %)

- demi-masque avec filtre anti-poussière P2 (efficacité de 90 %)

- demi-masque avec filtre anti-poussière P3 (efficacité de 95 %)

- masque avec filtre anti-poussière P1 (efficacité de 75 %)

- masque avec filtre anti-poussière P2 (efficacité de 90 %)

- masque avec filtre anti-poussière P3 (efficacité de 97,5 %)

(suite page 22)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 21)

Lunettes de protection

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

· **Mesures de protection de l'environnement**· **Air**

Traitement et surveillance des émissions atmosphériques et des flux de gaz de combustion conformément aux règles nationales.

· **Mesures pour l'élimination** Ne pas déverser les eaux usées directement dans l'environnement· **Procédés d'élimination**

Procédés humides. Toute l'eau de traitement et l'eau non traitée doivent être recyclées en interne. Même si de l'eau de traitement est formée, de l'eau non traitée contenant du zinc peut être produite (par exemple lors du nettoyage).

Dans des conditions industrielles et professionnelles, tous les processus sont effectués à l'intérieur. Tous les déchets contenant du zinc sont recyclés.

Les déchets dangereux issus des mesures locales de gestion des risques, les déchets solides et liquides issus des processus de fabrication, d'utilisation et de nettoyage doivent être éliminés séparément en tant que déchets dangereux en vue d'une incinération ou d'une mise en décharge.

Éviter tout contact avec le sol, l'eau et la terre.

Si la teneur en zinc des déchets est significativement élevée, envisager une récupération/recyclage à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement.

· **Guide pour l'utilisateur en aval**

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

**Annexe: Scénario d'exposition 6**· **Désignation brève du scénario d'exposition**

Bis(orthophosphate) de trizinc SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles

· **Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Catégorie du procédé**

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

· **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

ERC6d Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)

· **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

· **Conditions d'utilisation**

· **Durée et fréquence** - Jusqu'à 8 heures par jour

· **Paramètres physiques**

· **Etat physique** Solide

· **Concentration de la substance dans le mélange**

- Comprend des concentrations jusqu'à 25%

- Occasionnellement, il peut y avoir des particules, de faibles niveaux de poussière.

La plupart des processus impliquent l'utilisation de solutions ou de pâtes ; dans le pire des cas, il s'agit d'une « solution ».

· **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** 50 - 500 tonnes par an

· **Autres conditions d'utilisation**

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

(suite page 23)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 22)

- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
  - **Mesures de protection organisationnelles**
    - Veiller à ce que les opérateurs reçoivent une formation adéquate pour minimiser l'exposition.
  - **Mesures techniques de protection**
    - Procédés humides, le tout dans des espaces confinés.
    - Cyclone à air pour le dépoussiérage
    - Efficacité : 70 - 90%
    - Ventilation par aspiration locale - efficacité minimale de 84%.
  - **Mesures personnelles de protection**

Lors d'une utilisation normale, une protection respiratoire (EPR) n'est pas nécessaire. En cas de risque de dépassement de la valeur limite d'exposition (OEL/DNEL), utiliser par exemple :

    - un demi-masque avec un filtre anti-poussière P1 (efficacité de 75 %)
    - demi-masque avec filtre anti-poussière P2 (efficacité de 90 %)
    - demi-masque avec filtre anti-poussière P3 (efficacité de 95 %)
    - masque avec filtre anti-poussière P1 (efficacité de 75 %)
    - masque avec filtre anti-poussière P2 (efficacité de 90 %)
    - masque avec filtre anti-poussière P3 (efficacité de 97,5 %)

Lunettes de protection

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.
- **Mesures de protection de l'environnement**
  - **Air**

Traitement et surveillance des émissions atmosphériques et des flux de gaz de combustion conformément aux règles nationales.
- **Mesures pour l'élimination** Ne pas déverser les eaux usées directement dans l'environnement
  - **Procédés d'élimination**

Procédés humides. Toute l'eau de traitement et l'eau non traitée doivent être recyclées en interne. Même si de l'eau de traitement est formée, de l'eau non traitée contenant du zinc peut être produite (par exemple lors du nettoyage).

Dans des conditions industrielles et professionnelles, tous les processus sont effectués à l'intérieur. Tous les déchets contenant du zinc sont recyclés.
- **Guide pour l'utilisateur en aval**

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

**Annexe: Scénario d'exposition 7**

- **Désignation brève du scénario d'exposition**

1-méthoxy-2-propanol SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles
- **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- **Catégorie du procédé**

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles  
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.
- **Conditions d'utilisation**
  - **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour
- **Paramètres physiques**
  - **Etat physique** Liquide

(suite page 24)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 23)

- **Concentration de la substance dans le mélange**
  - Peinture à base de solvant :
    - Comprend des concentrations jusqu'à 100%
  - Peinture à base d'eau :
    - Comprend des concentrations jusqu'à 5%
- **Autres conditions d'utilisation**
  - **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
    - Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10
    - Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100
  - **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**
    - Suppose une utilisation ne dépassant pas de plus de 20°C la température ambiante.
    - On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
- **Mesures de gestion des risques**
  - **Protection du travailleur**
    - **Mesures techniques de protection**
      - Vaporisation manuel (PROC7)
        - Effectuer les opérations dans une cabine ventilée ou dans une enceinte dotée d'une d'extraction.
        - Efficacité : 95%
      - Pulvérisation automatique/robotique (PROC7).
        - Une ventilation générale suffisante doit être assurée (pas moins de 10 à 15 de renouvellement d'air par heure).
        - Efficacité : 70%
    - **Mesures personnelles de protection**
      - PROC7/ PROC10
        - Porter des gants appropriés testés conformément à la norme EN ISO 374-1.
        - Efficacité : 80%
    - **Mesures de protection de l'environnement**
      - **Air** Limiter les émissions dans l'air à une efficacité de rétention typique de 70%.
      - **Sol**
        - Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
        - Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.
  - **Mesures pour l'élimination**
    - S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
    - Éviter le rejet de substances non dissoutes dans les eaux usées du site ou leur récupération dans celles-ci
    - En cas de rejet dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, le traitement des eaux usées sur place n'est pas obligatoire.
    - Traiter les eaux usées sur le site (avant le rejet des eaux réceptrices) afin d'obtenir une efficacité d'élimination obligatoire de %.
    - **Procédés d'élimination**
      - Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
  - **Estimation de l'exposition**
    - **Travailleur (cutané)**
      - Peinture à base d'eau :
        - PROC 7 - 8,57 mg/kg/d
        - RCR - 0,17
        - PROC 10 - 27,43 mg/kg/d
        - RCR - 0,54
      - Peinture à base de solvant :
        - PROC 7 - Automatique/robotique - 2,14 mg/kg/d
        - RCR - 0,04
        - PROC 7 - Manuel - 8,57 mg/kg/d
        - RCR - 0,17
        - PROC 10 - 5,49 mg/kg/d
        - RCR - 0,11
    - **Travailleur (inhalation)**
      - Peinture à base d'eau :

(suite page 25)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 24)

PROC 7 - 187,71 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0,51

PROC 10 - 37,54 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0,1

Peinture à base de solvant :

PROC 7 - Automatique/robotique - 46,93 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0,13

PROC 7 - Manuel - 281,56 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0,76

PROC 10 - 187,71 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0,51

· **Guide pour l'utilisateur en aval**

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

**Annexe: Scénario d'exposition 8**· **Désignation brève du scénario d'exposition**

1-méthoxy-2-propanol SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles

· **Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Catégorie du procédé**

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

· **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

· **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

· **Conditions d'utilisation**· **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour· **Paramètres physiques**· **Etat physique** Liquide· **Concentration de la substance dans le mélange**

Peinture à base d'eau :

- Comprend des concentrations jusqu'à 5%

Peinture à base de solvant :

- Comprend des concentrations jusqu'à 100%

· **Autres conditions d'utilisation**· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10

Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Suppose une utilisation ne dépassant pas de plus de 20°C la température ambiante.

· **Mesures de gestion des risques**· **Protection du travailleur**· **Mesures techniques de protection**

Rouleau ou pinceau - Intérieur (PROC10)

- Une ventilation générale suffisante doit être assurée (pas moins de 3 à 5 de renouvellement d'air par heure).

(suite page 26)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 25)

- ou
- Veiller à ce que l'opération se déroule à l'extérieur  
Rouleau ou pinceau à l'extérieur (PROC10)
- Veiller à ce que l'opération se déroule à l'extérieur  
Pulvérisation manuelle à l'intérieur (PROC11)
- Effectuer les opérations dans une cabine ventilée ou dans une enceinte dotée d'une d'extraction.  
Pulvérisation manuelle en extérieur (PROC11).
- Veiller à ce que l'opération se déroule à l'extérieur
- **Mesures personnelles de protection**  
PROC10/ PROC11
- Porter des gants appropriés testés conformément à la norme EN ISO 374-1.
- PROC11
- Porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN140 avec un filtre type A ou meilleur.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Eau** Empêcher le rejet de la substance non dissoute dans les eaux usées ou la récupérer.
- **Sol**  
Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.  
Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
- **Mesures pour l'élimination**  
Éviter le rejet de substances non dissoutes dans les eaux usées du site ou leur récupération dans celles-ci  
En cas de rejet dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, le traitement des eaux usées sur place n'est pas obligatoire.  
Traiter les eaux usées sur le site (avant le rejet des eaux réceptrices) afin d'obtenir une efficacité d'élimination obligatoire de %.
- **Procédés d'élimination**  
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
- **Guide pour l'utilisateur en aval**  
En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

**Annexe: Scénario d'exposition 9**

- **Désignation brève du scénario d'exposition**  
Isobutanol SU3 - Revêtements - Utilisations Industrielles
- **Secteur d'utilisation**  
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- **Catégorie du procédé**  
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles  
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau  
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**  
ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**  
Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.  
Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.  
Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.
- **Conditions d'utilisation**
  - **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour
- **Paramètres physiques**
  - **Etat physique** Liquide
  - **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 100%

(suite page 27)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 26)

- **Autres conditions d'utilisation**
  - **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**  
Toutes les activités sont censées se dérouler à température ambiante.
- **Mesures de gestion des risques**
  - **Protection du travailleur**
    - **Mesures techniques de protection**  
PROC7
      - Veiller à ce que les phases manuelles soient réduites au minimum
      - Éviter les contacts fréquents et directs avec la substance.
      - Supervision sur place pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont utilisées correctement et que les conditions d'exploitation sont respectées.
      - Nettoyer l'équipement et la zone de travail tous les jours.
      - Veiller à ce que la tâche soit effectuée en dehors de la zone respiratoire du travailleur (la distance entre la tête et le produit doit être supérieure à 1 m).
      - Inspecter et entretenir régulièrement les équipements et les machines.
      - Assurez-vous d'utiliser une cabine de peinture
    - PROC10/ PROC13
      - Éviter les contacts fréquents et directs avec la substance.
      - Supervision sur place pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont utilisées correctement et que les conditions d'exploitation sont respectées.
      - Veiller à ce que les phases manuelles soient réduites au minimum.
      - Ventilation par aspiration locale - efficacité minimale de 90%.
    - **Mesures personnelles de protection**  
PROC7/ PROC10/ PROC13
      - Utiliser une protection oculaire
      - Gants résistants aux produits chimiques
      - Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.
  - **Mesures de protection de l'environnement**
    - **Eau**  
En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.
  - **Mesures pour l'élimination** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
  - **Estimation de l'exposition**
    - **Travailleur (inhalation)**  
PROC 7 - 0 mg/m<sup>3</sup>  
RCR - 0  
PROC 10 - 15,44 mg/m<sup>3</sup>  
RCR - 0,05  
PROC13 - 15,44 mg/m<sup>3</sup>  
RCR - 0,05
  - **Guide pour l'utilisateur en aval**  
En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

**Annexe: Scénario d'exposition 10**

- **Désignation brève du scénario d'exposition**  
Isobutanol SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles
- **Secteur d'utilisation**  
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du procédé**  
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau  
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**  
ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)  
ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)  
ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)  
ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

(suite page 28)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 27)

**Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

**Conditions d'utilisation****Travailleur**

PROC10

- Jusqu'à 4 heures par jour

PROC11

- Jusqu'à 8 heures par jour

**Paramètres physiques****Etat physique** Liquide

**Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 100%

**Autres conditions d'utilisation****Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Toutes les activités sont censées se dérouler à température ambiante.

**Mesures de gestion des risques****Protection du travailleur****Mesures techniques de protection**

Gestion générale des risques des mesures applicables à toutes les activités

- Éviter les contacts fréquents et directs avec la substance.

- Supervision sur place pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont utilisées correctement et que les conditions d'exploitation sont respectées.

- Veiller à ce que les phases manuelles soient réduites au minimum.

- Nettoyer l'équipement et la zone de travail tous les jours.

- Veiller à ce que la tâche soit effectuée en dehors de la zone respiratoire du travailleur (la distance entre la tête et le produit doit être supérieure à 1 m).

- Inspecter et entretenir régulièrement les équipements et les machines.

PROC 11 (avec cabine de peinture)

- Assurez-vous d'utiliser une cabine de peinture

PROC 11 (avec extraction localisée)

- Veiller à ce que l'opération soit effectuée en dehors de la zone de respiration du travailleur (distance entre la tête et le produit supérieure à 1 m).

- Installer une extraction par ventilation localisée aux points d'émission (VEL). Efficacité : 47%

PROC 11 (uniquement avec EPI)

- Veiller à ce que l'opération soit effectuée en dehors de la zone de respiration du travailleur (distance entre la tête et le produit supérieure à 1 m).

- S'assurer que la ventilation mécanique est garantie

- Si la protection respiratoire n'est pas vérifiée, réduire la durée de l'activité à < 120 min.

**Mesures personnelles de protection**

Gestion générale des risques des mesures applicables à toutes les activités

- Utiliser une protection oculaire

- Gants résistants aux produits chimiques

PROC 11 (uniquement avec EPI)

- Porter une protection respiratoire

- Efficacité : 80%

**Mesures de protection de l'environnement****Eau**

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

**Estimation de l'exposition****Travailleur (inhalation)**

PROC 10 - 185,25 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0,59

PROC 11 (avec cabine de peinture) - 0 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0

(suite page 29)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 28)

PROC 11 (avec extraction localisée) -256,10 mg/m<sup>3</sup>

RCR -0,83

PROC 11 (uniquement avec EPI) - 240,60 mg/m<sup>3</sup>

RCR -0,78

**· Guide pour l'utilisateur en aval**

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

**Annexe: Scénario d'exposition 11****· Désignation brève du scénario d'exposition**

Xylène (mélange d'isomères) SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles

**· Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

**· Catégorie du procédé**

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

**· Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

**· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

**· Conditions d'utilisation**

· **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour

**· Paramètres physiques**

· **Etat physique** Liquide

· **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 100%

**· Autres conditions d'utilisation****· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10

Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100

**· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Suppose une utilisation ne dépassant pas de plus de 20°C la température ambiante.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

**· Mesures de gestion des risques****· Protection du travailleur****· Mesures techniques de protection**

PROC7

- L'emporter à l'extérieur dans une tente ventilée dotée d'un flux d'air laminaire.

PROC10

- Prévoir une ventilation supplémentaire aux endroits où se produisent les émissions.

PROC13

- Une ventilation générale suffisante doit être assurée (pas moins de 10 à 15 de renouvellement d'air par heure).

- Éviter les contacts fréquents et directs avec la substance

**· Mesures personnelles de protection**

- Porter des gants appropriés testés selon la norme EN374.

- Éliminer immédiatement les déversements

(suite page 30)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 29)

- **Mesures pour l'élimination**
  - **Procédés d'élimination**  
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
- **Estimation de l'exposition**
  - **Travailleur (cutané)**  
PROC 7 - 2,14 mg/kg/d  
RCR - 0,01  
PROC 10 - 27,43 mg/kg/d  
RCR - 0,15  
PROC13 - 13,71 mg/kg/d  
RCR - 0,08
  - **Travailleur (inhalation)**  
PROC 7 - 12,50 ppm  
RCR - 0,71  
PROC 10 - 5 ppm  
RCR - 0,28  
PROC13 - 15 ppm  
RCR - 0,85
  - **Environnement**  
Eau Douce - 0,0375 mg/l  
Eau de mer - 0,00375 mg/l  
Station d'épuration des eaux usées - 0,369 mg/l
- **Guide pour l'utilisateur en aval**  
En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

**Annexe: Scénario d'exposition 12**

- **Désignation brève du scénario d'exposition**  
Xylène (mélange d'isomères) SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles
- **Secteur d'utilisation**  
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du procédé**  
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau  
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**  
ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)  
ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**  
Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.  
Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.  
Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.
- **Conditions d'utilisation**
  - **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour
- **Paramètres physiques**
  - **Etat physique** Liquide
  - **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 100%
- **Autres conditions d'utilisation**
  - **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**  
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10  
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100

(suite page 31)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 30)

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**  
 Suppose une utilisation ne dépassant pas de plus de 20°C la température ambiante.  
 On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.  
 Utilisation intérieure.  
 Utilisation extérieure.  
 Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.
- **Mesures de gestion des risques**
  - **Protection du travailleur**
    - **Mesures techniques de protection**  
 PROC10  
 - Une ventilation générale suffisante doit être assurée (pas moins de 10 à 15 de renouvellement d'air par heure).  
 PROC11  
 - L'emporter à l'extérieur dans une tente ventilée dotée d'un flux d'air laminaire.
    - **Mesures personnelles de protection**  
 Gestion générale des risques des mesures applicables à toutes les activités  
 - Porter des gants appropriés testés selon la norme EN374.  
 PROC10  
 - Porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN140 avec un filtre type A ou meilleur.
  - **Mesures pour l'élimination**
    - **Procédés d'élimination**  
 Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
  - **Estimation de l'exposition**
    - **Travailleur (cutané)**  
 PROC 10 - 27,43 mg/kg/d  
 RCR - 0,15  
 PROC11 - 13,71 mg/kg/d  
 RCR - 0,28
    - **Travailleur (inhalation)**  
 PROC 10 - 3 ppm  
 RCR - 0,17  
 PROC11 - 5 ppm  
 RCR - 0,28
    - **Environnement**  
 Eau Douce - 0,0015 mg/l  
 Eau de mer - 0,00015 mg/l  
 Sol - 0,012 mg/kg dw  
 Station d'épuration des eaux usées - 0,0087 mg/l
  - **Guide pour l'utilisateur en aval**  
 En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

**Annexe: Scénario d'exposition 13**

- **Désignation brève du scénario d'exposition**  
 Oxyde de zinc SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles
- **Secteur d'utilisation**  
 SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- **Catégorie du procédé**  
 PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles  
 PROC10 Application au rouleau ou au pinceau  
 PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**  
 ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)  
 ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

(suite page 32)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 31)

**· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

**· Conditions d'utilisation**

· **Durée et fréquence** - Jusqu'à 8 heures par jour

**· Paramètres physiques**

· **Etat physique** Solide

· **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 25%

· **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** -  $\leq 0,15$  t/d

**· Autres conditions d'utilisation**

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Température : 25 °C

Utilisation intérieure.

**· Mesures de gestion des risques****· Protection du travailleur****· Mesures techniques de protection**

Gestion générale des risques des mesures applicables à toutes les activités

- En général, les émissions sont contrôlées et évitées par l'introduction d'un système de gestion intégré.

Les opérateurs doivent être préparés et formés pour utiliser le produit en toute sécurité.

Méthode de contrôle de l'exposition personnelle.

Nettoyage régulier des équipements et des sols.

Méthode de contrôle et d'entretien du processus.

Porter un équipement de protection individuelle.

Utilisation intérieure :

- Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV)

- Efficacité : > 84%

- Cyclone à air pour le dépoussiérage

- Efficacité : 70 - 90%

**· Mesures personnelles de protection**

Gestion générale des risques des mesures applicables à toutes les activités

- Gants résistants aux produits chimiques

- Vêtements de travail protecteurs

- Utiliser une protection oculaire

Utilisation intérieure :

PROC7

- Porter une protection respiratoire

- p.e. P1, APF=4

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

**· Mesures de protection de l'environnement****· Eau**

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

Utilisation d'une technologie typique de traitement des eaux usées pour une efficacité d'élimination de 90%.

**· Mesures pour l'élimination****· Procédés d'élimination**

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

**· Estimation de l'exposition****· Travailleur (cutané)**

PROC 7 - 0,05 mg/d

RCR - -

PROC 10 (intérieur) - 0,05 mg/d

RCR - -

PROC 10 (extérieur) - 0,05 mg/d

RCR - -

(suite page 33)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 32)

- PROC13 (interieur) - 0,05 mg/d

RCR - -

- PROC13 (extérieur) - 0,05 mg/d

RCR - -

· **Travailleur (inhalation)**PROC 7 - 0,9 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0,2

PROC 10 (intérieur) - 0,05 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0,01

PROC 10 (extérieur) - 1 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0,2

- PROC13 (interieur) - 0,05 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0,01

- PROC13 (extérieur) - 0,1 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0,02

· **Environnement**

Eau - 3,9 ug/l

Sol- 41 mg/kg DW

· **Guide pour l'utilisateur en aval**

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

**Annexe: Scénario d'exposition 14**· **Désignation brève du scénario d'exposition**

Oxyde de zinc SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles

· **Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Catégorie du procédé**

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

· **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)

ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

· **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

· **Conditions d'utilisation**· **Durée et fréquence** - Jusqu'à 8 heures par jour· **Paramètres physiques**· **Etat physique** Solide· **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 25%· **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** - ≤ 0,15 t/d· **Autres conditions d'utilisation**· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Température : 25 °C

Utilisation intérieure.

Utilisation extérieure.

· **Mesures de gestion des risques**· **Protection du travailleur**· **Mesures techniques de protection**

Utilisation intérieure :

- Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV)

- Efficacité : 84%

- Cyclone à air pour le dépoussiérage

(suite page 34)

**Nom du produit: AW8017270-000 AEROSOL PRIMAIRE 1K UNIVERSEL GRIS**

(suite de la page 33)

- Efficacité : 70 - 90%

Utilisation en extérieur :

- Aucune ventilation locale n'est prévue

Gestion générale des risques des mesures applicables à toutes les activités

- En général, les émissions sont contrôlées et évitées par l'introduction d'un système de gestion intégré.

Les opérateurs doivent être préparés et formés pour utiliser le produit en toute sécurité.

Méthode de contrôle de l'exposition personnelle.

Nettoyage régulier des équipements et des sols.

Méthode de contrôle et d'entretien du processus.

Porter un équipement de protection individuelle.

- **Mesures personnelles de protection**

Gestion générale des risques des mesures applicables à toutes les activités

- Utiliser une protection oculaire

- Gants résistants aux produits chimiques

- Vêtements de travail protecteurs

Utilisation intérieure :

PROC7

- Porter une protection respiratoire

- p.e. P1, APF=4

Utilisation en extérieur :

PROC10

- Porter une protection respiratoire

- p.e. APF=20

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

- **Mesures pour l'élimination**

- **Procédés d'élimination**

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

- **Estimation de l'exposition**

- **Travailleur (cutané)**

PROC 10 (intérieur) - 0,05 mg/d

RCR - -

PROC 10 (extérieur) - 0,05 mg/d

RCR - -

- **Travailleur (inhalation)**

PROC 10 (intérieur) - 0,05 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0,01

PROC 10 (extérieur) - 0,1 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0,2

- **Environnement**

Eau - 5,1 ug/l

Sol - 41 mg/kg DW

- **Guide pour l'utilisateur en aval**

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.